



En pleine crise, la concurrence frise l'indécence totale !

En attaquant la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur la clause de force majeure des contrats AReNH, les fournisseurs alternatifs font à nouveau preuve d'opportunisme.

Pour la CFE Énergies, cette attitude finit de plonger la concurrence dans l'indécence alors que l'urgence, c'est que les moyens de la Nation soient prioritairement mobilisés pour faire face à la crise sanitaire.

Un appât du gain sans limite.

Alors que la CRE a rejeté fin mars la demande d'activation de la clause de force majeure des achats d'électricité à l'AReNH, les fournisseurs alternatifs sur le marché français de l'électricité dont, entre autres, ENI, Vattenfall, ekWateur et Endesa, viennent, via leurs deux associations ANODE et AFIEG, d'attaquer cette décision devant le Conseil d'État.

En confirmant une politique de dividendes plus que généreuse au moment où Bruno LE MAIRE appelle les entreprises françaises à faire preuve de responsabilité, le groupe Total ne semble pas faire face au moindre souci de trésorerie. Pourtant, il n'a pas hésité à s'associer à cette action des fournisseurs alternatifs.

Il faut rappeler que ces fournisseurs alternatifs se comportent comme de véritables passagers clandestins du système électrique : ils vivent de la subvention que constitue l'AReNH, sans prendre le moindre risque et sans investir le moindre centime dans le système électrique français et donc pour la sécurité énergétique des Français.

La collectivité nationale n'a pas à protéger la concurrence de la « main invisible du marché ».

Cet épisode est une nouvelle preuve que l'AReNH est un dispositif régulateur mortifère qui revient à imposer au service public de subventionner la concurrence. Aussi la CFE Énergies soutient la position responsable défendue par la CRE qui refuse les effets d'aubaine.

En effet, EDF n'a pas vocation à être l'assureur de ses concurrents contre la volatilité des marchés (*baisse des prix avec épisodes de prix négatifs, du fait de la baisse de la demande d'électricité et de l'effondrement des prix du pétrole*) alors que ni EDF ni le Gouvernement ne songent à remettre en cause les contrats d'obligation d'achat dont bénéficient les énergies renouvelables malgré la faiblesse des prix de marché.

Par conséquent, cette demande de la concurrence à vivre sans fin aux crochets de la collectivité et à être protégée du marché est indécente. Pire, au moment où les énergéticiens français et leurs salariés sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie du pays, la CFE Énergies ne peut que dénoncer cette volonté des fournisseurs alternatifs de se soustraire à leurs responsabilités et de profiter de la crise actuelle pour préserver leurs marges.

La CFE Énergies appelle par conséquent le Gouvernement à tirer les conséquences de ces comportements, en replaçant d'urgence l'intérêt général et la sécurité électrique des Français au cœur du fonctionnement du marché français de l'électricité et en refondant la régulation du nucléaire.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com